



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE  
L'ARMÉE DE L'AIR.

**DÉCISION N° 418/DEF/DPMAA/PP/GRH/BGA/  
DIV/ANA/SOFFMDRE modifiant l'instruction  
n° 5700/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDSO/DIV/  
CH du 25 mai 2004 (BOC p. 3516 ; BOEM 331),  
relative à l'avancement des militaires du rang  
engagés de l'armée de l'air jusqu'au grade de ser-  
gent ainsi qu'à la nomination à la distinction  
d'aviateur de première classe.**

*Du 24 juillet 2006.*

N O R D E F L 0 6 5 1 7 2 8 S

---

*Précédent modificatif :*

L'instruction n°316/DEF/DPMAA/PP/GRH/  
BGA/DIV/ANA/SOFFMDRE du 30 mai 2006  
(BOC/PP 25, 2006, texte 24).

*Référence de publication :* BOC/PP 1, 2007, texte 37.

---

L' instruction n°5700/DEF/DPMAA/SDPSOER/  
BDSO/DIV/CH du 25 mai 2004 est modifiée comme  
suit :

1. Références.

Au lieu de : « Loi n°72-662 du 13 juillet 1972 (BOC/  
A, p. 595 ; BOEM 300\* et 332) modifiée »,

Lire : « Loi n°2005-270 du 24 mars 2005 (JO n° 72  
du 26, texte n° 1 ; BOEM 300\*) modifiée.

Au lieu de : « Décret n°75-675 du 28 juillet 1975  
(BOC, p. 2861 ; BOEM 150 et 300\*) modifié »,

Lire : « Décret n°2005-797 du 15 juillet 2005 (JO n°  
165 du 17, texte n° 10 ; BOEM 300\*)

2. Article 13.

Au lieu de : « Décret n°75-675 du 28 juillet 1975 »,

Lire : « Décret n°2005-797 du 15 juillet 2005 ».

3. Article 14.

Au lieu de : « Les nominations sont prononcées par  
le commandant de base, ...»,

Lire : « Les nominations sont prononcées par l'auto-  
rité militaire de premier niveau dont relèvent les avia-  
teurs de 2e classe,...».

4. Annexe V.

Au lieu de : « Signature du commandant de base »,

Lire : « Signature de l'autorité militaire de premier  
niveau ».

5. Annexe VI. – Tableau 3.

Dans la colonne « Catégorie de personnel ».

Au lieu de la ligne : « Engagés issus du recrutement  
« rang » tardif sous-officier (origine MRT) »,

Inscrire la ligne : « Engagés issus du recrutement  
« rang » tardif sous-officier (origine MRT ou MTA). ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien, directeur du personnel  
militaire de l'armée de l'air,*

Patrick FELTEN.